



PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1024

Avis public est donné par la soussignée que le règlement **NUMÉRO 1024** intitulé :

« Règlement numéro 1024 concernant l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2024 et droits sur les mutations immobilières »

- a été adopté par le conseil municipal **le 14 décembre 2023**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 15 décembre 2023.

Marie-Renée Houde, OMA
Greffière